

CONCOURS EN MEDECINE

Un préavis de grève pour la rentrée

La réunion entre De Block et Marcourt n'a abouti sur rien de concret. C'est donc toujours l'incertitude pour les étudiants en médecine. Un préavis de grève a été déposé.

Pas contents les étudiants francophones. Ils ont déposé un préavis de grève à durée indéterminée pour la rentrée académique. C'est ce qu'ils ont annoncé hier à l'issue de la réunion entre la ministre fédérale de la Santé Maggie De Block et le ministre de l'Enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles Jean-Claude Marcourt. Leur entretien, qui a duré 1h30, n'a en effet abouti à rien de concret, déplorent l'Unécof (Union des étudiants de la communauté française), le CIUM (Comité interuniversitaire des étudiants en médecine) et la Fédé (Conseil des étudiants de l'ULg).

«Travailler à une solution durable»

C'est donc toujours l'incertitude qui domine à l'issue de cette rencontre entre les deux ministres, lesquels précisent que si aucune solution n'a été trouvée, ils allaient toutefois travailler ensemble afin de remédier à la situation. «*Nos collaborateurs vont travailler désormais à une solution durable*», a

déclaré Jean-Claude Marcourt, ajoutant qu'une nouvelle rencontre n'était pas encore prévue.

Le ministre n'a pas voulu s'avancer sur le sort des étudiants en 1^{re} année de médecine qui ont réussi avec au moins 45 crédits mais qui ne se sont pas placés en ordre utile lors du concours organisé fin juin.

«Ils ne nous disent rien»

«*Le ministre Marcourt doit rassurer les étudiants*», a réagi Opaline Meunier, présidente de l'Unécof, avant d'annoncer un préavis de grève pour la rentrée. Elle demande aux deux ministres de préciser leurs volontés et d'enfin communiquer. «*Ils ne nous disent rien. Selon la décision du Conseil d'État, tous les étudiants en médecine peuvent accéder à la 2^e année s'ils ont obtenu au moins 45 crédits. C'est comme ça, il n'y a pas d'autre choix. Mais ce serait la moindre des choses que M. Marcourt le dise et rassure enfin les étudiants concernés*».

La décision du Conseil d'État, vendredi dernier, d'invalider le

concours instauré en fin de 1^{re} année de médecine en FWB, jugeant son fondement juridique illégal, a du même coup annulé l'accord politique passé en 2015 entre Maggie De Block et Jean-Claude Marcourt. Cet accord stipulait que des numéros Inami seraient libérés à l'unique condition que le ministre francophone instaure un filtre efficace afin de limiter le nombre d'étudiants. Le filtre étant invalidé, l'accord ne tient plus a fait savoir Maggie De Block vendredi passé. Tous les étudiants replongent dès lors dans l'incertitude.

Mettre la pression

Les étudiants désirent, à présent, mettre la pression sur le politique et ont donc déposé un préavis de grève. Les actions et le calendrier n'ont pas encore été déterminés.

Dans l'immédiat, les organisations veulent que tous les étudiants en 1^{re} année qui ont obtenu au moins 45 crédits puissent accéder à la 2^e année. Ils exigent ensuite une solution définitive aux numéros Inami. ■

« Réguler les numéros Inami : indispensable »

«**I**l est indispensable de maintenir une régulation des numéros Inami afin de garantir la qualité de la formation, vu le nombre limité de maîtres de stage disponibles et les exigences pédagogiques attendues d'eux.» Cet argument, c'est l'Association belge des syndicats médicaux (Absym) qui l'avance.

Cette dernière fait en plus remarquer que le nombre de malades et de pathologies existantes est restreint, étant donné que la population belge est limitée à 11 millions d'habitants.

«*La qualité de la pratique médicale après l'obtention de la spécialité est pourtant liée au volume d'activités prestées.*» Un nombre trop élevé de médecins nuirait donc au système de santé.

Dans la foulée, l'Absym défend la ministre de la Santé. «*Confrontée à la surproduction de médecins organisée par la Communauté française et les universités francophones, Maggie De Block a eu la sagesse et le courage de proposer une accessibilité aux numéros Inami pour les étudiants en*

concours de formation, en échange d'une réduction de l'entrée aux études» à organiser par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Celle-ci, «*en l'espèce M. Marcourt, a la responsabilité de définir des sous-quotas entre les différentes spécialités médicales et l'accès aux études médicales. C'est peu dire que constater que le ministre n'a pas réagi avec beaucoup d'enthousiasme, voulant s'obstiner à suivre la politique malintentionnée menée depuis 1999 par ses prédécesseurs communautaires et fédéraux*». ■